

JO 2024 : restrictions de circulation, dérogations... les contours du dispositif

de sécurité exceptionnel à Paris

EXCLUSIF. Laurent Nuñez, préfet de police de Paris, dévoile au Parisien-Aujourd'hui en France les contours des différents périmètres de sécurité autour des sites olympiques et pendant la cérémonie d'ouverture.



Les forces de l'ordre seront au nombre de 40 000 « pour la cérémonie d'ouverture. Au quotidien, on aura en moyenne plus de 30 000 effectifs répartis par zones », assure

Laurent Nuñez. Alain Apaydin/ABC/Andia.fr

À huit mois des Jeux olympiques (du 26 juillet au 11 août 2024), le dossier tentaculaire de la sécurité est en passe d'être bouclé. Les sujets sensibles ne manquent pas, à commencer par la mise en place des périmètres de sécurité autour des zones de compétition, qui vont avoir des conséquences importantes sur la circulation routière dans la capitale. Un vrai casse-tête. Cela fait

des mois que le préfet de police de Paris planche dessus, presque rue par rue.

À quelle distance d'une zone d'épreuve pourra-t-on circuler librement ? Où seront les premiers contrôles ? Comment riverains et commerçants pourront-ils obtenir une dérogation ? Dans un long entretien, Laurent Nuñez a accepté de nous dévoiler en exclusivité ses plans et le contour des fameux périmètres. Il y en aura quatre pour chaque site : du périmètre organisateur, le plus restrictif, au périmètre bleu, le plus large. Au plus près du site, « le principe sera

l'interdiction de la circulation et l'exception la dérogation ».

Laurent Nuñez, préfet de police de Paris, nous a reçu ce mardi 28 novembre pour détailler son plan. [LP/Philippe de Poulpiquet](#)

À huit mois des Jeux, le dispositif de sécurité est-il bouclé ?

LAURENT NUÑEZ. Oui, il l'est largement, comme me l'a demandé le ministre de l'Intérieur et des Outre-Mer. Nous avons établi les périmètres de sécurité de tous les sites olympiques et paralympiques de la compétition, mais aussi du village des athlètes (en Seine-Saint-Denis), du centre des médias, du club France et autres lieux de célébration, des courses sur

route (*cyclisme, marathon*) et de la cérémonie d'ouverture.

Ces périmètres sont-ils les mêmes partout ?

La base est la même pour tous les sites d'Île-de-France.

Quels sont ces périmètres ?

Il y en a quatre. Le premier, à proximité immédiate du site, est le périmètre organisateur où ne rentrent que les gens accrédités (*athlètes, staff, organisation, journalistes, prestataires de services, etc.*) ou munis d'un billet. Se trouve ensuite le périmètre de protection

ou Silt (*issu de la Loi sécurité intérieure et lutte contre le terrorisme*). Pour y entrer, tout le monde est fouillé. Ce périmètre n'englobe en général pas de riverains, [sauf pour la cérémonie d'ouverture](#) et de manière limitée pour quelques sites.



« Les restrictions autour de Paris centre pourraient être effectives de 6h30 à minuit. Mais à pied et à

vélo, ces zones seront libres d'accès. Les limitations concernent uniquement les véhicules motorisés. »

Laurent Nuñez

Quels sont les deux autres ?

Les périmètres de circulation. Là, on ne vise ni les piétons ni les cyclistes qui peuvent y entrer. Les restrictions concernent les véhicules motorisés deux ou

quatre roues. Et la règle est distincte en fonction du périmètre. Au plus près du site, le rouge : le principe est l'interdiction de circulation, sauf dérogation, en raison du flux piétonnier important et des risques d'attaque à la voiture-bélier ou de perturbations. Une liste de catégories de personnes habilitées à entrer a été établie et va faire l'objet d'une consultation.

Et le dernier ?

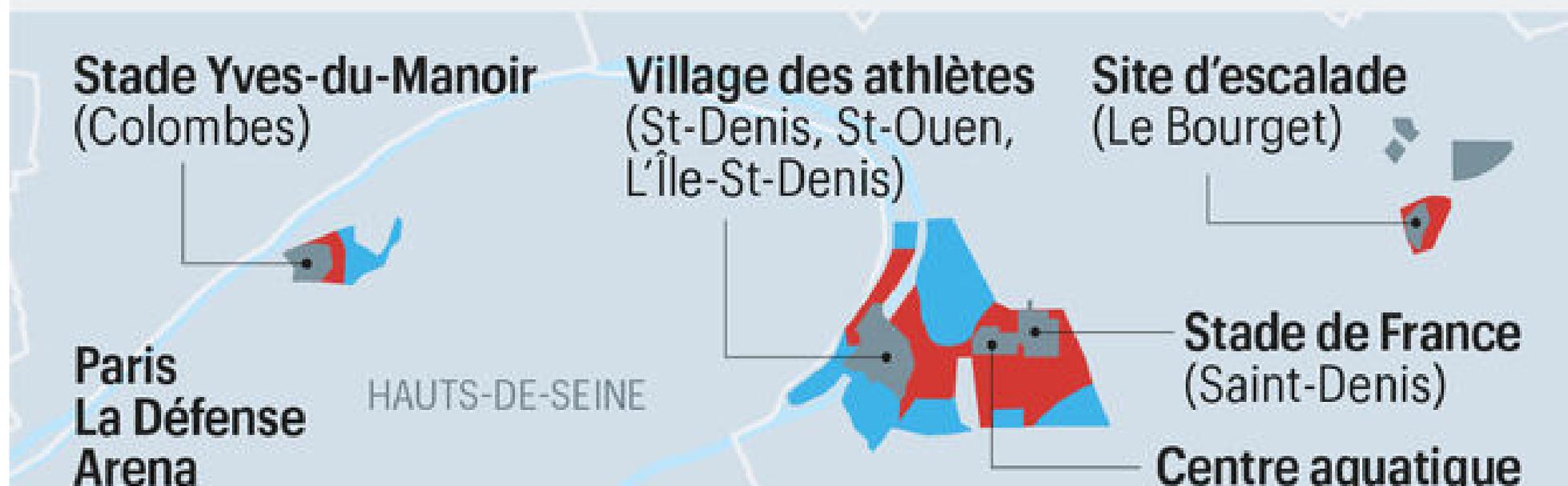
Il s'agit du bleu, plus large, qui est un périmètre de réglementation de la circulation. L'idée est ici d'éviter les circulations de transit. Nous ne voulons laisser entrer en voiture que ceux qui y vivent, travaillent ou veulent se rendre dans un commerce ou un restaurant. Tous ces périmètres seront matérialisés par plusieurs cartes qui seront mises en ligne. À l'échelle de l'agglomération, cela laisse de larges espaces libres à la circulation.

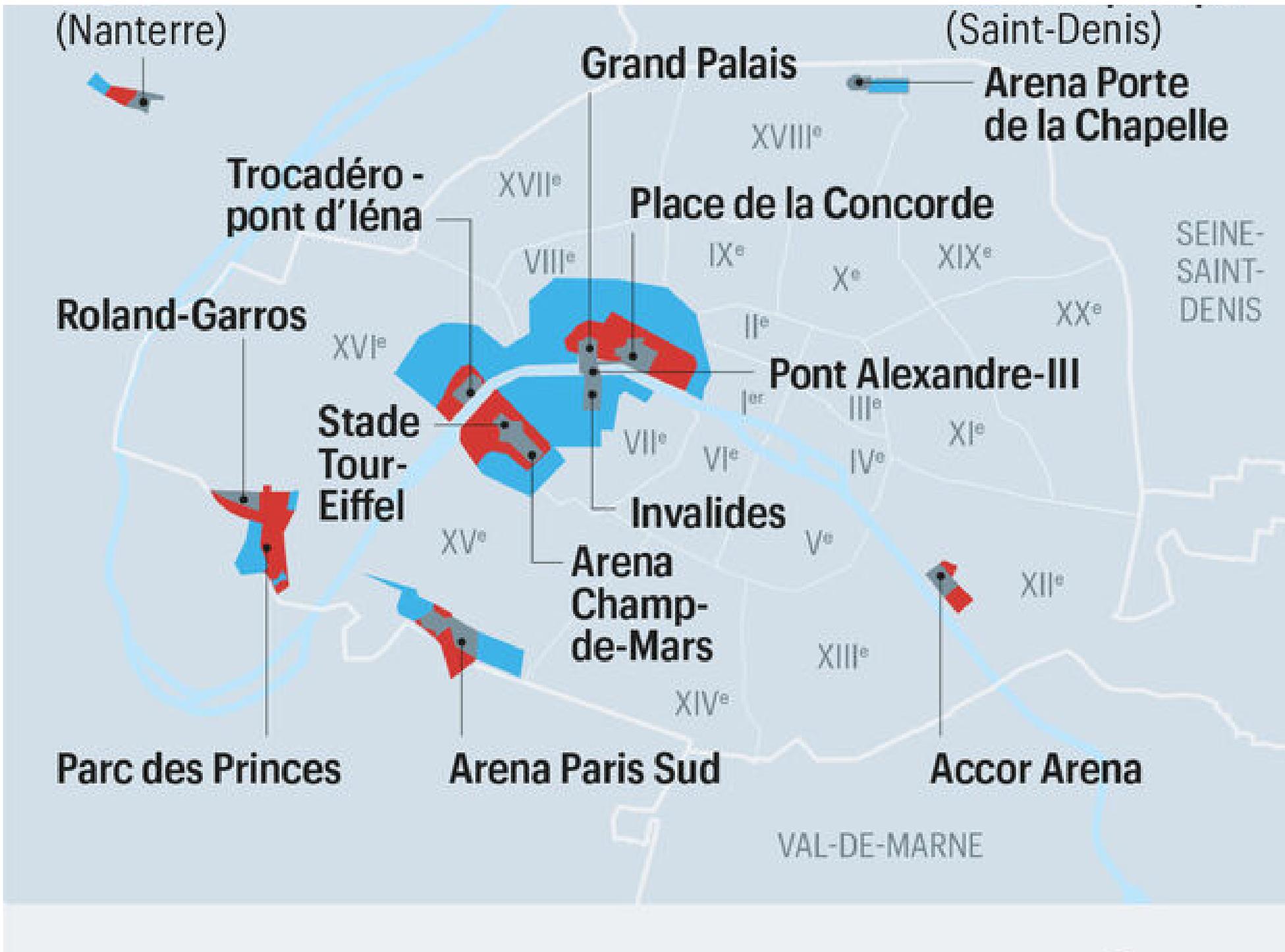
Paris 2024

Les restrictions de circulation autour des sites olympiques

Pendant la durée des Jeux, pour les véhicules motorisés

- Périmètre de sécurité du site de compétition
- Circulation de transit interdite (justificatif à fournir)
- Circulation interdite (sauf dérogation)





28 novembre 2023 • Source : préfecture de Paris.

Le Parisien

Ces restrictions sont-elles continues ?

Non, elles ne seront activées que sur le temps des compétitions, 2h30 avant le début des épreuves et jusqu'à une heure après. Il y aura juste le cas particulier du village olympique à Saint-Denis. Les restrictions autour de Paris centre, par exemple, pourraient être effectives de 6h30 à minuit. Mais encore une fois, à pied et à vélo, ces zones seront libres d'accès. Les

limitations concernent uniquement les véhicules motorisés.

Et les voies ?

Les voies réservées (périphériques et certains grands boulevards), ainsi que des itinéraires de délestage utilisés si les premières sont bloquées, seront aussi activées sur des horaires à définir. Elles pourront être empruntées par les véhicules accrédités, prévus dans le décret, et les transports en commun.

Les taxis et VTC en sont-ils exclus ?

Les taxis, non, les VTC, oui.

Qui sera concerné par les dérogations pour les périmètres d'interdiction à la circulation rouge ?

Elles concernent par exemple les riverains qui ont des parkings, ceux qui visitent des personnes vulnérables, les véhicules d'urgence et de secours, de dépannage,

etc. Les taxis et les VTC devraient y être autorisés s'ils y déposent quelqu'un et seulement s'ils ont un justificatif. Car pour nous, il s'agit d'une zone de sécurité très importante. Il y aura beaucoup de piétons et il n'est pas question d'y avoir des voitures qui n'ont rien à y faire.

Comment obtenir une dérogation ?

Il faudra s'enregistrer en amont sur une plate-forme numérique en fournissant un certain nombre de justificatifs, de domicile mais pas que. Les commerçants pourraient en avoir besoin pour des livraisons par exemple. Des points d'accès, d'entrée et

de sortie, seront définis. Il est trop tôt pour les rendre publics. Pour les personnes les plus vulnérables, celles qui n'ont pas accès à Internet, la ville de Paris, avec laquelle nous travaillons étroitement, a prévu la possibilité d'obtenir un macaron ou justificatif. D'autres collectivités sont sur la même idée de proximité.

VIDÉO. Scooter brouilleur de drones, sas détecteur d'armes... ces innovations sécurité en course pour les JO de Paris

Scooter brouilleur de drones, sas détecteur d'armes... c...

powered by Dailymotion

3 : 30

Quand la liste des catégories de personnes pouvant être concernées par les dérogations

sera-t-elle définitive ?

Nous allons lancer une consultation jusqu'à mi-janvier afin de valider nos hypothèses auprès d'un public qui sera reçu à Paris et dans les préfectures des départements d'Île-de-France accueillant des épreuves olympiques et paralympiques. Nous vérifierons qu'elle correspond à la réalité de la vie économique. Car, je le rappelle, le principe est l'interdiction à la circulation motorisée, et l'exception, la dérogation. Mais je ne veux oublier aucune catégorie de personnes. Le Président de la République et le ministre de l'Intérieur et des Outre-Mer m'ont demandé d'y veiller personnellement.

Quid du périmètre bleu ?

Pas de préinscription. Il y aura quand même des contrôles, on veut éviter la circulation de transit. Les personnes qui entrent dans ce périmètre devront être en mesure de justifier la raison de leur déplacement.

Quel sera le temps d'application des périmètres ?

Ce sera le temps de la compétition sauf pour les sites éphémères, ceux de Paris centre notamment (Concorde, [Invalides](#), Grand Palais, Champ de Mars,

Trocadéro), pour lesquels il y a des phases de montage et de démontage à prévoir. Dans ces cas-là, les sites seront fermés à la circulation un peu avant les Jeux. **Les périmètres seront-ils plus stricts pour les épreuves qui parcourront la ville ?**

Oui, les conditions d'accès vont être plus limitées que dans les périmètres rouges autour des sites olympiques. Le risque est que des voitures arrivent sur une course. Le temps de neutralisation est cependant très réduit, et en grande partie pendant les week-ends.



« On ne peut pas avoir de station de métro qui sort à l'intérieur d'un périmètre de protection avec des gens qui n'auront pas été fouillés. »

Laurent Nuñez

Concrètement, l'enregistrement en ligne suffira-t-il ou faudra-t-il imprimer un

document pour entrer dans les « périmètres rouges » ?

Nous allons mettre cela en place dans la durée. La plate-forme sera ouverte en mars au plus tôt, en avril au plus tard. Vous aurez un QR code à présenter lors des contrôles.

Et le jour de la cérémonie d'ouverture, quelles seront les restrictions ?

Ce sera plus compliqué... Le périmètre d'interdiction de circulation sera large. Surtout, notre idée est d'activer le

périmètre de protection (Silt) qui va englober les habitations riveraines plusieurs jours avant. Là, évidemment, l'entrée des véhicules sera limitée au strict minimum. Le public sera partout, sur les quais hauts, les quais bas. C'est un périmètre de contrôle strict, il faudra être fouillé, montrer patte blanche.

Le jour J, le 26 juillet, on aura un périmètre rouge qui sera très large, plus que les jours précédents.

L'activation sera faite quelques heures avant le début de la cérémonie et prendra fin quand elle sera terminée.

Ne rentreront que les gens qui ont quelque chose à y faire, c'est-à-dire ceux qui rentrent chez eux ou qui

rentrent dans leur hôtel ou ceux qui vont à la cérémonie parce qu'ils ont un billet, c'est tout.

Et les bars et restaurants ?

Pour l'ensemble des périmètres rouges, nous avons 700 établissements industriels et commerciaux. Le principe c'est de laisser ouvert. Mais oui, il faudra justifier du fait qu'on rentre dans le périmètre pour se rendre dans un restaurant et donc, il y aura forcément une inscription sur la plate-forme.

Si des personnes invitent des amis à voir la cérémonie depuis leur fenêtre, quelle est la marche à suivre ?

Il faut les inscrire sur la plate-forme. Cela passera par une obligation déclarative qui reposera sur l'habitant avec la production des identités des personnes invitées. Pour les péniches logement, ce sera le même principe.

Les métros seront-ils ouverts ?

Les stations de métro qui seront dans les périmètres rouges et bleus resteront ouvertes. Dans les périmètres

SILT cela ne sera pas le cas. On ne peut pas avoir de station de métro qui sort à l'intérieur d'un périmètre de protection avec des gens qui n'auront pas été fouillés (*Concorde, Tuileries, Champs-Élysées Clemenceau*). Pour les stations de métro, il y a un autre problème, la capacité de desserte de certaines stations, notamment. Certaines stations proches de sites fermeront pour des raisons capacitaires parce qu'elles sont trop petites. La RATP et IDFM donneront prochainement des précisions sur ce sujet.

Nous avons écrit que la jauge d'accueil du public avait été baissée à 400 000 personnes pour la cérémonie d'ouverture. Ça n'a jamais été confirmé. Vous confirmez ce chiffre ?

Non, on ne l'a pas arrêté. Cela dépendra notamment du programme artistique en cours d'élaboration. Il y a des impératifs d'entrées et sorties à gérer, [les bouquinistes sur le long du linéaire...](#) Nous sommes en discussion avec eux. Certains sont dans des endroits stratégiques où l'on craint que les gens s'amassent. C'est pour ça que

la jauge n'est pas encore définie. Il y a encore trop d'aléas. Tout ça, ce sera finalisé au printemps.

Comment se répartiront les forces en présence, policiers et gendarmes ?

Pour la cérémonie d'ouverture, on est un peu au-delà de 40 000 effectifs. Tout ça va s'affiner. Au quotidien, on aura en moyenne plus de 30 000 effectifs répartis par zones. Parmi lesquels le GIGN, le Raid, la BRI mais aussi des plongeurs ou encore les équipes cynophiles. Les différentes missions sont la protection des sites, du dernier kilomètre de la flamme, la lutte anti-

délinquance, la protection des cheminements des gares vers les sites, la sécurité dans les transports en commun...

Avec tous les effectifs engagés pendant la période des JO, y aura-t-il encore des policiers dans Paris après le 8 septembre ?

Nous allons évidemment garder une marge de manœuvre policière, les prises de congés bien méritées seront étalées.

Quel est le bilan autour des opérations « Zéro délinquance » ?

Sur les zones où l'on se déploie, l'impact est fort. Sur le Champ-de-Mars, zone sensible, depuis le 15 juin et le déploiement d'un plan renforcé, on est sur une baisse de 50 % des atteintes aux personnes et une baisse de 30 % d'atteintes aux biens, même si certains faits graves peuvent encore se produire. Le préfet de la Seine-Saint-

Denis a aussi obtenu des résultats exceptionnels autour des sites olympiques.

Le ministre Clément Beaune a dit que la circulation serait « hardcore » durant les JO. C'est comme ça que vous qualifieriez votre plan ?

Nous travaillons tous les jours pour faire en sorte que les impacts soient le plus réduits possibles. Nous avons conscience qu'il y a une attente forte des acteurs économiques, en rencontrant les entreprises du BTP d'Île-de-France. Et c'est pour ça que nous

communiquons si tôt, pour que les gens puissent anticiper, se préparer et savoir quel dispositif on va mettre en place.

La maire de Paris, Anne Hidalgo, a récemment exprimé des inquiétudes concernant l'organisation des Jeux, notamment, sur les transports. Est-ce que ce sont des préoccupations que vous partagez ?

Je suis très serein, [tant sur le volet transports en commun](#) que sur les volets sécurité et circulation.